



ORAWISTA

Secrétariat

Isabelle GIFFARD
2 rue de Longueville
77320 LESCHEROLLES

06.70.21.05.40

orawista.secretariat@gmail.com

Siret : 810 441 089 00010

Conditions générales de prestations de services

Isabelle Giffard, exerçant sous le nom commercial Orawista, propose des prestations de télésecrétariat, secrétariat juridique, audiotypie (retranscription audio) et correction. Ces prestations sont proposées aux professionnels et aux particuliers.

Toute commande de prestations implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales.

Devis – Commande

Pour toute demande de prestations de services, un devis gratuit et sans engagement est établi sur la base des documents et informations fournis par le client. Ce devis, valable 30 jours à compter de sa date d'émission, précise les prestations à effectuer, les tarifs, les délais et modalités de livraison, ainsi que toutes les conditions particulières définies au préalable avec le client.

Pour confirmer la commande, le client retourne le devis dûment daté et signé avec la mention « Bon pour accord », et éventuellement accompagné de l'acompte prévu.

Pour une prestation régulière ou longue durée, le client retourne la fiche Tarifs dûment datée et signée avec la mention « Bon pour accord ». Chaque prestation fait l'objet d'un courrier électronique du client valant bon de commande et précisant éventuellement le degré d'urgence.

Chaque partie est libre de résilier une commande, sans pénalités, à condition que la prestation n'ait pas été commencée. En cas d'annulation par le client d'une commande en cours de réalisation, la prestation déjà effectuée est facturée au client.

Tarifs – Modalités de paiement

Les tarifs sont exprimés en euros. La TVA n'est pas applicable (article 293 B du CGI).

Les tarifs sont révisables au 1^{er} janvier de chaque année.

Les prestations de services sont facturées au tarif appliqué à la date de la commande.

Pour une prestation régulière ou longue durée, une facture est établie mensuellement.

Un acompte de 30 % peut être demandé à la signature du devis. Le solde est payé à réception de la facture.

Les factures sont payables à réception, par virement bancaire ou par chèque libellé à l'ordre de : Isabelle Giffard.

En cas de retard de paiement, des pénalités au taux directeur semestriel de la BCE majoré de 10 points sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31^e jour suivant la date de la fin de l'exécution de la prestation de service.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € est due au prestataire.

Tout défaut de paiement entraîne l'autorisation pour le prestataire de suspendre les prestations en cours et de surseoir à toute nouvelle demande de prestations.

Exécution de la prestation

Isabelle Giffard s'engage à apporter tous ses soins aux prestations demandées par le client. La présente obligation n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens.

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas le client à annuler la commande ou à bénéficier de dommages et intérêts.

Isabelle Giffard ne peut être tenue pour responsable du retard ou de l'inexécution d'une prestation découlant d'un cas de force majeure, s'entendant de tout événement extérieur, imprévisible ou irrésistible.

Le client s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la bonne exécution de la prestation dans les délais prévus. Tout document fourni par le client ne pouvant être traité (fichier son inaudible, document manuscrit illisible...) peut faire l'objet d'une annulation de la commande.

Le client a la responsabilité de vérifier la conformité de la prestation exécutée dans un délai de 48 heures à compter de la réception de cette prestation. Passé ce délai, la prestation fournie est considérée comme satisfaisante et acceptée en l'état par le client.

Confidentialité – Responsabilité

Les données fournies sont strictement confidentielles et traitées dans le respect du secret professionnel, avant, pendant et après la réalisation de la prestation.

Isabelle Giffard met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui sont confiés par le client pour la réalisation de la prestation. Toutefois, compte tenu des risques de dommages ou de détérioration encourus par ce type de support, il appartient au client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance.

Isabelle Giffard ne peut être tenue pour responsable de toute perte, dommage, frais ou préjudice occasionnés par la perte, le retard, l'interception, le détournement ou l'altération des informations lors du transfert des données, notamment par courrier électronique ou par internet.

Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à tout faire pour régler leur différend à l'amiable.

A défaut de résolution amiable, les tribunaux français sont seuls compétents.

Date et signature précédée de la mention « Bon pour accord » :